



**LA CHARTE DU SEL**

**L'Association s'engage à :**

- accueillir les adhérents et les aider à nouer des relations de solidarité et de confiance réciproques,
- donner toute explication sur le fonctionnement du SEL, sur la base des documents consultables sur le site.
- favoriser les initiatives créatrices des adhérents qui restent conformes aux statuts et au règlement intérieur.

**L'association n'est pas responsable de la qualité des biens et services échangés et de tout préjudice qui peut en découler.**

**L'Adhérent s'engage à :**

- considérer son adhésion à l'Association « SEL de Cergy-Pontoise » comme une collaboration à une recherche d'un mieux-être pour tous, dans de nouveaux rapports sociaux et économiques,
- échanger le plus souvent possible selon les règles de fonctionnement de l'association,
- offrir des services de la meilleure qualité qui soit et au maximum de ses capacités, toujours dans le cadre d'un échange occasionnel,
- vérifier que les biens qu'il propose soient en bon état de fonctionnement,

**Aucun adhérent ne peut être contraint  
à un échange de bien ou de service.**

NOM : .....

PRENOM : .....

**SIGNATURE (précédée de : lu et approuvé)**